



Taxe d'Apprentissage 2019

Qui sommes-nous ?

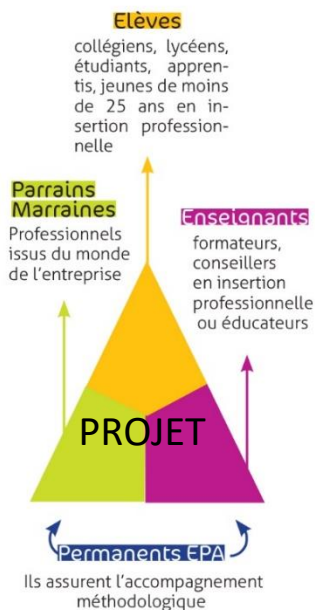
Entreprendre pour Apprendre France est une fédération d'associations dont l'objet est d'aider les jeunes à révéler leur potentiel grâce à un projet pédagogique entrepreneurial réalisé en équipe.

Nos programmes (Notre-Commune, Mini-Entreprise, Innov-'EPA) s'adressent aux 9 - 25 ans en milieu scolaire, dans l'enseignement général, technologique ou professionnel, mais aussi aux jeunes en insertion professionnelle.

A travers le projet qu'ils mettent en œuvre, les jeunes découvrent le monde professionnel, leur environnement économique et révèlent leurs talents : **ils osent, gagnent en confiance, prennent des initiatives**, apprennent à réussir, et aussi à se tromper, découvrent la prise de responsabilités, développent leur créativité, etc.

Pourquoi nous soutenir ?

Participez à une relation école-entreprise en action !



Notre méthode repose sur une **alliance éducative entre pédagogues et professionnels**, au service du développement des compétences des jeunes. **Le pédagogue** garantit un cadre éducatif et un dispositif d'apprentissage. **Le professionnel** apporte sa connaissance du monde de l'entreprise, du travail collaboratif et du besoin d'innovation; il intervient en moyenne de 10h à 20h par an sur un projet.



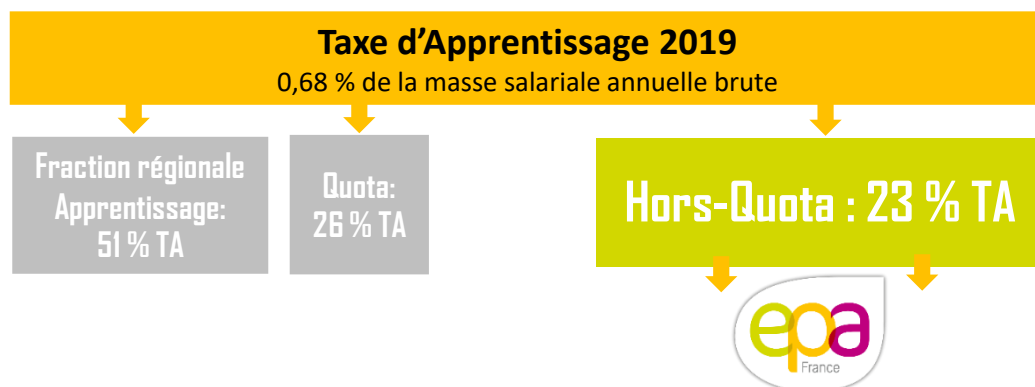
Nous accompagnons **tous les jeunes, quel que soit leur parcours, et sommes accessibles à tous grâce à une forte implantation locale** (16 associations régionales en France métropolitaine et outre-mer).



Nous sommes membres du réseau mondial Junior Achievement Worldwide, présent dans 120 pays, et fêterons ensemble les 100 ans de la Mini-Entreprise à Lille en juillet 2019.

Comment nous soutenir ?

Chaque année de plus en plus **d'entreprises nous font confiance**, ce qui nous a permis, en 2018, **d'accompagner 33 000 jeunes**, de réunir **2 700 enseignants et formateurs** qui ont animé les **1650 projets**, de compter sur la présence de **1 200 parrains et marraines** issus du monde professionnel.

En 2019, **rejoignez-nous** pour permettre à encore plus de jeunes d'oser, de révéler leurs potentiels, de devenir acteurs de leur avenir et de leur orientation.



-  EPA France est habilitée à percevoir de la taxe d'apprentissage au titre de ses actions au plan national pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers (art L.6241-10 6° du code du travail).
-  EPA France perçoit la taxe d'apprentissage pour l'ensemble de son réseau et la reverse aux associations régionales EPA implantées sur tout le territoire français, selon le fléchage des entreprises.

Sur votre bordereau de taxe d'apprentissage, indiquez dans le paragraphe généralement intitulé « Affectation aux établissements d'enseignements » l'adresse suivante :

Entreprendre Pour Apprendre France (EPA France)
La Filature - 32, rue du Faubourg Poissonnière
75010 Paris
Siret : 449 242 049 000 46



- > EPA France ne dispose pas de numéro UAI (Unité Administrative Immatriculée), celui-ci n'est pas obligatoire.
- > Selon les organismes collecteurs notre catégorie est parfois identifiée comme « Activité Complémentaire » (AC) ou « Fonds dérogatoires » (FD).

Une Question?
Nous sommes à votre écoute



Contact : Marion BOUSSAC
Mail : m.boussac@epa-france.fr
Tél : 01 85 34 19 16